

CALENDRIER DU MOUVEMENT
Année scolaire 2023-2024

Mercredi 13 décembre 2023	Transmission aux chefs d'établissement des consignes relatives aux opérations du mouvement 2024
Mercredi 17 janvier 2024	Date limite de réception par la DEEP1 des postes vacants, susceptibles d'être vacants ou supprimés
Lundi 4 mars 2024	Publication des postes vacants ou susceptibles de l'être
Mercredi 20 mars 2024	Date limite de saisie des vœux des candidats
Vendredi 5 avril 2024	Date limite de validation des candidatures reçues par le chef d'établissement (école où les postes à pourvoir sont implantés)
Mercredi 29 mai 2024 à 14 H30	Réunion de la CCMI : -1 ^{ère} phase du mouvement
Mercredi 12 juin 2024	Fin du délai de 15 jours accordé aux directeurs pour exprimer leur avis sur la (les) nominations(s) proposée(s).
Mercredi 26 juin 2024 à 14h30	Réunion de la CCMI : (2 ^{ème} phase du mouvement) : - nominations des PE stagiaires validés - affectation des lauréats du concours 2023 A l'issue, les chefs d'établissement disposent d'un délai de 15 jours pour exprimer leur avis sur la (les) nomination(s) proposée(s)
Jeudi 22 août 2024 à 14 H30	Réunion de la CCMI : - sous réserve ajustements du mouvement